

Séance du vendredi 05 mars 2021

Date de la convocation: 26/02/2021

Membres en exercice : *L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : 12

Votants: 15 **Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Adeline BEAUFUMÉ par Annick IENZER, Emilie KONNERT par Olivier MAGUET, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés :

INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA MAIRIE - (D 2021 027)

Après avoir exposé les motivations concourant à l'appropriation de l'espace public par les piétons et les mobilités douces, le Maire propose au Conseil municipal d'interdire le stationnement sur la place de la Mairie, étant entendu que l'emplacement PMR existant sera maintenu et que les forains et commerçants pourront continuer à stationner temporairement dans le cadre de leurs activités respectives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'interdire la place de la Mairie au stationnement des véhicules ;

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET

